

| | |
|---------------------|--|
| Zeitschrift: | La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire |
| Herausgeber: | Comité central de la Croix-Rouge |
| Band: | 29 (1921) |
| Heft: | 9 |
| Rubrik: | Nouvelles de l'activité des sociétés |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vingt-quatre gouvernements et associations philanthropiques sont représentées dans cette commission qui doit coordonner les efforts de toutes les organisations officielles ou philanthropiques travaillant sans intérêts politiques ou économiques, en vue de ravitailler les régions affamées de la Russie.

L'explorateur Nansen a accepté le mandat de Haut Commissaire de cette action internationale.

C'est une lourde tâche que celle de secourir actuellement la Russie, aussi la Commission de secours demande-t-elle la

collaboration de tous les gouvernements et de toutes les associations volontaires de secours. Il faudra des sommes énormes, un personnel nombreux et beaucoup de matériel, ainsi que des garanties et des facilités qui doivent être obtenues de la part du gouvernement soviétique.

Un appel sera lancé dans le monde entier en faveur des populations éprouvées. Pour la Suisse, les dons peuvent être dès maintenant adressés au Secrétariat général de la Croix-Rouge suisse à Berne (compte de chèques III. 877).



Liste des onze devoirs que doivent accomplir quotidiennement les enfants américains faisant partie de la Croisade en faveur de la santé

- | | |
|---|---|
| 1° Je me suis lavé aujourd'hui les mains avant chaque repas. 2° Je me suis non seulement lavé le visage aujourd'hui, mais aussi le cou et les oreilles, et je me suis nettoyé les ongles. 3° J'ai fait mon possible aujourd'hui pour tenir éloignés de la bouche et du nez tout ce qui pourrait être mal-propre, à commencer par les doigts. 4° Aujourd'hui, j'ai bu un verre d'eau avant chaque repas et avant d'aller me coucher, et je n'ai absorbé ni thé, ni café, ni aucune autre boisson excitante. 5° Je me suis bien brossé les dents le matin et le soir. | 6° J'ai aspiré profondément de l'air pur au moins 10 fois au cours de cette journée. 7° J'ai joué en plein air ou à la fenêtre ouverte au moins 30 minutes au cours de cette journée. 8° J'ai passé au moins 10 heures au lit et j'ai dormi à la fenêtre ouverte. 9° J'ai essayé aujourd'hui de me tenir droit, de manger lentement et de satisfaire au moment voulu à tous mes besoins corporels. 10° J'ai essayé d'être propre et gai aujourd'hui, et de me rendre utile aux autres. 11° J'ai pris un bain à chaque jour de la semaine marqué d'une croix. |
|---|---|



Nouvelles de l'activité des sociétés

XIV^e assemblée des samaritains romands, à Bienne, le dimanche 29 mai 1921. — C'est à Bienne, où ils avaient déjà été reçus le 9 mai

1915, que les délégués romands ont eu le plaisir de se rencontrer cette année, pour discuter les importants objets à l'ordre du jour de l'as-

semblée des délégués suisses, qui a eu lieu à Interlaken le 12 juin.

Dans la grande salle du vieil Hôtel de ville, situé au centre du vieux Bienne, M. le Dr de Marval, notre dévoué président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres présents.

L'appel accuse la présence de 24 sections, représentées par 40 délégués. Plusieurs sections, entre autres celle des Brenets, se font excuser, puis M. Magnenat, président de la section d'Yverdon, lit le procès-verbal de l'assemblée d'Yverdon du 8 août 1920, qui est adopté avec remerciements.

Avant de passer à l'ordre du jour de l'assemblée annuelle de l'Alliance suisse des samaritains, M. le Dr de Marval explique la raison de nos séances romandes qui servent à préparer les questions de l'assemblée suisse, afin que les Romands y arrivent avec des opinions faites et des propositions clairement étudiées, ce qui évite des discussions prolongées souvent fort inutiles et fait gagner du temps.

Lecture est ensuite donnée d'une lettre de M. A. Rauber, notre secrétaire général, recommandant la vente des cartes du 1^{er} août, la vente des fleurettes, drapeaux, etc., afin de procurer le plus d'argent possible à notre caisse centrale.

Puis nous passons à l'ordre du jour de l'assemblée suisse et écoutons avec attention les explications que nous donne M. Röemer sur la fondation « Travail », dont le but est de répandre l'enseignement et de développer les exercices de secourisme, les soins aux malades, l'hygiène en général, etc. Cette fondation possèdera, à partir du 1^{er} janvier 1922, un capital nominal de fr. 250,000, que l'Alliance suisse des samaritains mettra à sa disposition et qui garantira la bonne marche de l'œuvre entreprise. L'acte de fondation et le règlement concernant cette fondation « Travail » sont ensuite adoptés à l'unanimité des membres présents.

Le règlement de la caisse de secours donne lieu à une intéressante discussion sur les deux catégories de membres de certaines sections : libres et passifs. Les membres libres sont d'anciens actifs qu'une raison quelconque empêche d'exercer leur activité, tandis que les membres

passifs sont ceux qui paient une cotisation pour soutenir nos sections sans avoir jamais été samaritains. D'après le règlement, ont droit à des secours en cas de besoin, tous les membres actifs des sections auxquels sont assimilés les membres honoraires, vétérans, libres et passifs, s'ils ont été, avant leur nomination, membres actifs d'une section de l'Alliance suisse des samaritains pendant 2 ans, et pour lesquels les 20 ct. de cotisation sont versés annuellement à la caisse centrale. Actuellement, le capital de la caisse de secours est de fr. 70,000 et l'Alliance le portera à fr. 100,000 à partir du 1^{er} janvier 1923.

La révision des statuts de l'Alliance suisse des samaritains, provoquée par les changements dans l'organisation occasionnés par la création du Secrétariat général, ne donne lieu à aucune discussion.

La nomination de M. A. Rauber au poste de secrétaire général nous oblige à nommer un nouveau président central. Ce titre de président sera plutôt honorifique, cependant cette charge entraînera néanmoins une grande responsabilité et beaucoup de dévouement. M. A. Seiler, le sympathique président de la section de Vevey, membre du Comité central depuis 6 ans, bien connu dans le monde des samaritains suisses et plus particulièrement chez les Romands, est proposé comme président central, et cette proposition est appuyée par tous les délégués et sera présentée à l'assemblée d'Interlaken. M. Seiler, très ému, remercie de l'honneur qui lui est fait et nous assure qu'il fera tout ce qui est en son pouvoir pour s'acquitter de son mandat.

La Journée des moniteurs romands de 1921 aura lieu à St-Blaise le 11 septembre prochain, sauf empêchement imprévu.

Dans les divers, MM. de Marval et Seiler nous recommandent très vivement la vente des cartes du 1^{er} août, dont le produit sera attribué à la fondation « Travail ». M. Seiler insiste tout particulièrement pour la vente simultanée de fleurettes, drapeaux, pochettes, etc., afin que chaque section puisse envoyer une somme plus élevée au Comité central que celle due pour les cartes.

Avant de clôturer la séance, M^{me} Quinche,

présidente de la section de Lausanne, nous fait voir un ruban de coton tissé, marqué d'une petite croix rouge surmontée du mot « Samaritaine » et propose d'adopter cette marque uniforme pour les fourreaux, tabliers et coiffes des dames de toutes nos sections. Cette petite marque jolie et discrète revient à 30 ct. La proposition de M^{me} Quinche obtient l'approbation générale. Les commandes éventuelles, faites exclusivement par les Comités de sections, sont à adresser à M^{me} Quinche, Béthusy sur Lausanne.

Un excellent dîner au Stadtgarten et une course en commun termina cette journée que les samaritains de Bienne avaient si gentiment organisée et pour laquelle nous leur disons encore ici un chaleureux merci.

M^{lle} E. P., S^t-Blaise.

Tavannes, samaritains. — Jeudi soir 30 juin écoulé, à 8 heures, le bruit courait dans le village qu'un grave accident venait d'arriver sur le pont de la Trame, au bas du Fuet, où un camion automobile avait fait panache.

Disons d'emblée que ce n'était qu'une alerte pour les samaritains.

M. Ramser, président des samaritains, voulant se rendre compte du nombre des samaritains que l'on arriverait à rassembler en cas de sinistre et principalement de la rapidité avec laquelle les secours pourraient être prodigués, partait jeudi soir, sans qu'aucun samaritain ne sache rien, en vélo et se rendait au Fuet, d'où il demandait par téléphone à la station centrale de Tavannes de le mettre en communication avec un samaritain. La téléphoniste mit le président en rapport avec le moniteur, auquel il donna l'alarme en lui indiquant le lieu de

l'accident et tout en ayant bien soin de ne pas se faire connaître: il était huit heures précises. Le moniteur enjambant son vélo partit de suite et alarma une demi douzaine de samaritaines et samaritains sur son passage, leur laissant le soin d'en alarmer d'autres et prenait les devants pour déjà prendre les dispositions nécessaires aux secours rapides des sinistrés.

A 8 heures 15 arrivait déjà sur les lieux un des premiers alarmés; 5 minutes après le moniteur rejoint par M. le Dr Geering, toujours très dévoué à la cause samaritaine, arrivaient également et à 8 heures 30, soit une demi-heure après l'alarme, une quinzaine de samaritaines et samaritains, munis de matériel de pansements, étaient sur les lieux, distant de 3 km. de Tavannes, prêts à prodiguer leurs soins aux blessés qu'ils croyaient trouver. Heureusement que l'on ne trouva que le président des samaritains, en parfaite santé, à l'endroit du simulacre; il valait mieux ainsi.

C'est avec une grande satisfaction que nous constatons le succès de cette alerte, qui nous montre que nos samaritaines et samaritains sont véritablement prêts à se dévouer à n'importe quel moment et cela en quittant tout, afin d'arriver toujours le plus vite possible pour sauver les vies humaines en danger.

Outre les samaritains, notons qu'un grand nombre de curieux, croyant également l'accident réel, étaient accourus au bas du Fuet; ceux-ci purent s'en retourner bredouilles; quand aux samaritains, ils eurent la satisfaction d'avoir prouvé à la population tout entière qu'ils sont toujours prêts à remplir les devoirs de leur noble but. Nous ne pouvons que les féliciter.

P. B.

